

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-001

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel pour le remplacement des adjoints administratifs

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement des adjoints administratifs titulaires lorsqu'ils sont en congés ou en arrêt maladie,

Il convient d'engager un agent contractuel au grade d'adjoint Administratif, à raison de 35h00 hebdomadaires, au 1^{er} échelon de son grade avec les indices correspondant en vigueur à la période de recrutement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'engagement d'un agent contractuel, et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail à durée déterminée.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-002

OBJET : SIDEC – Effacement rural lotissement de la Sarazine. Avant-Projet Sommaire.

M. CHEVASSU présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire (APS) pour les travaux d'effacement rural du lotissement de la Sarazine qui s'élève à un montant total à la charge du demandeur de 166 915.31 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un accord de principe pour l'engagement de cette affaire auprès du SIDEC en 2019
- précise que la Commune se prononcera définitivement sur cet engagement qu'après avoir eu connaissance par le SIDEC du taux définitif sur le montant aidé
- autorise le Maire à signer l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOU, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-003

OBJET : EDF contrat électrique du stade et de la station de pompage pour la période 2018-2020.
Décision

M. CHEVASSU porte à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de contrat pour la période 2018-2020 établie par EDF pour le stade et la station de pompage.

Vu le comparatif de prix établi entre l'actuel et le nouveau contrat de marché,
Vu les économies réalisées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la proposition de contrat
- autorise le Maire à signer le contrat conclu pour une durée de 36 mois à compter du 01/01/2018 au 31/12/2020

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-004

OBJET : Renouvellement poste informatique secrétariat

M. CAMPY explique au Conseil Municipal qu'il est urgent de changer un ordinateur du secrétariat « le poste maître » car celui-ci manque de puissance. Le SIDEC a lancé une consultation auprès de 3 sociétés.

M. CAMPY présente les 3 devis détaillés :

- SARL DISTRIMATIC FC d'un montant de 1.638,00 € TTC
- HG informatique SAS d'un montant de 1.777,20 € TTC
- GERMOND d'un montant de 1.947,99 € TTC

M. le Maire précise que cette acquisition n'est pas inscrite au BP 2017 et qu'elle peut être financée sur les économies réalisées sur les travaux d'effacement et EP (Chemin de Rochette, Chemin du Prélôt 2, parking du nouveau cimetière).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la SARL DISTRIMATIC FC
- autorise le Maire à signer le bon de commande

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-005

OBJET : Achat d'une sono mobile pour cérémonies et évènements extérieurs

M. CAMPY explique au Conseil Municipal qu'il convient que la Commune se dote d'un système de sonorisation portable autonome pour organiser les cérémonies et évènements à l'extérieur.

Il présente différentes propositions :

- POLYMIX pour un montant de 1165,00 € TTC
- EXPERT pour un montant de 1165,00 € TTC
- MANUTAN pour un montant de 372,58 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de la MANUTAN
- autorise le Maire à signer le bon de commande

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

L'an deux mil dix-sept, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mil dix-sept s'est réuni au lieu de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard FRACHON.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation de l'assemblée délibérante : 27/06/2017

Présents : M. Gilles CAMPY, M. Christophe CHEVASSU, M. Rémi COURTOUT, M. René DUTRUEL, M. Bernard FRACHON, M. Jacques GRILLOT, M. Jacques HEDIN, Mme Chantal MARTELIN, Mme Chrystel MEULLE, M. Christophe PITEL, M. Emmanuel RIZZI

Absents excusés : M. Daniel CHALANDARD, Mme Sandrine GAUCHET, Mme GUILLAUME-BELLE Sophie

Absent : M. Jean NOZIERE

Secrétaire de séance : Mme Chantal MARTELIN

Date d'affichage :

n° 2017-07-006

OBJET : Demande de gratuité pour occupation de la salle des fêtes lors de l'A.G. de la FNACA.

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier du Président de la FNACA demandant la gratuité de la salle des fêtes à l'occasion de leur assemblée générale.

Après vérification des statuts et des critères d'attribution de la gratuité stipulés dans le règlement de la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne un avis favorable à cette demande compte tenu que cette association répond aux critères définis pouvant bénéficier d'une utilisation annuelle gratuite.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Délibération transmise à
la Préfecture le